



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP LOURDES
10 RUE DE L'AUBERTRON BP718
65107 LOURDES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 57 142 771 362
Référence de l'avis : 21 65 4139521 23
Contrat de prélèvement : M3 65 0042246 46
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M365004224646
Numéro de propriétaire : 395 D00088 N
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBN9TL
M DE SOUSA DA SILVA LUIS

PROP/INDIVIS MBN9TM
MME VERDOUX CORINNE EVELYNE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 65037

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP LOURDES

10 RUE DE L'AUBERTRON BP718
65107 LOURDES CEDEX
Tél : 05 62 42 51 40

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF HAUTES PYRENEES

CELL
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

M DE SOUSA-SILVA LUIS
CHE DES CHASSEURS
65270 ST PE DE BIGORRE



Somme qu'il vous reste à payer

178,00 €

Montant de vos taxes foncières 906,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 728,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre	2021	91,00 €
15 octobre	2021	87,00 €

Compte bancaire : FR76 3000 4010 830X XXXX XXX5 216

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier	2022	90,00 €	15 juin	2022	90,00 €
15 février	2022	90,00 €	15 juillet	2022	90,00 €
15 mars	2022	90,00 €	16 août	2022	90,00 €
15 avril	2022	90,00 €	15 septembre	2022	90,00 €
16 mai	2022	90,00 €	17 octobre	2022	90,00 €

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr